

Décembre 2025, n° 252

Alerte DHG 2026 Effectifs en baisse ? Atttaques contre l'Évars AED, AESH, Mut inter 2026 Préparer sa retraite

Editorial

Une nouvelle année pour gagner !

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le budget de la Sécurité sociale a été adopté définitivement à 15 voix près et le projet de budget de l'État doit être soumis à une nouvelle commission mixte paritaire où le compromis semble impossible. Quant aux pronostics sur les votes des différents groupes, la faible majorité relative qui a permis l'adoption du budget de la Sécurité sociale explose avec la position en contre de groupes qui s'étaient majoritairement abstenus lors du vote sur le PLFSS. Le calendrier est donc des plus incertains, tout comme l'avenir de ce gouvernement Lecornu 2 qui, malgré un changement de méthode affichée, continue les politiques de casse des services publics.

Même si la « mélée parlementaire » aura eu pour effet de réduire la portée de quelques mesures particulièrement régressives et de décaler l'application de la réforme Macron des retraites de quelques mois, pour des centaines de milliers de salarié·es, les principales mesures concernant le budget de l'État sont toujours d'actualité : année blanche pour les rémunérations avec un gel du point d'indice, absence de toutes discussions sur notre revalorisation. Et toujours la suppression de plus de 4 000 postes d'enseignant·es dont 1 365 dans les collèges et lycées publics.

La politique qui se confirme d'année en année est celle d'une précarité d'État pour les personnels. Les AESH, deuxième catégorie en terme de volume après les enseignant·es, se voient refuser la création d'un véritable statut, alors que leur métier est un besoin permanent. Pour les AED, les avancées salariales qui doivent être présentées au niveau académique en janvier sont remises en cause par l'absence de financement. Aujourd'hui, dans nos établissements, des personnels avec qui nous travaillons tous les jours percevront une indemnité à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les mettre au niveau du SMIC !

En cette fin d'année, à l'heure des bilans, nous pouvons cependant garder la tête haute. Le décalage de la réforme des retraites et l'abandon des mesures les plus régressives dans le PLFSS sont à mettre à l'actif des mobilisations que le SNES et la FSU ont portées.

Dans le second degré, cette année se termine avec la suppression dans les textes de l'obligation de mettre en place les groupes de niveau, mesure phare du Choc des savoirs. C'est grâce à la mobilisation du SNES-FSU que cette suppression a été obtenue.

Le service public de l'Éducation reste cependant attaqué tous azimuts. Le ministère prévoit pour la rentrée 2026 un « plan pluriannuel d'accompagnement des collèges les plus exposés à la difficulté scolaire », nouvelle attaque contre l'Éducation prioritaire et caporalisation des pratiques. Que cela soit au niveau départemental ou régional, les politiques sont toujours plus ségrégatives avec un financement du privé au détriment du service public d'éducation et la volonté d'imposer une idéologie réactionnaire et sécuritaire dans les établissements en s'attaquant à l'ÉVARS par exemple.

Depuis le début d'année, le SNES-FSU n'a pas lâché son cap : défense d'un second degré démocratisant et émancipateur et de ses personnels. Et nous le tiendrons en janvier, malgré les turbulences et les incertitudes.

La CAA du SNES-FSU de Grenoble, son « parlement », se réunira le 16 janvier pour partager ses analyses et élaborer son plan d'action. Mais d'ici-là, une chose est sûre : **le SNES-FSU appellera en janvier à une mobilisation d'ampleur, incluant plusieurs jours d'action.** Devant tant d'attaques, l'heure n'est pas à la résignation, mais à la réaction !

François Lecointe

La démographie... quand ça les arrange !

Les projections des effectifs sont mises en avant pour supprimer des postes dans l'Éducation nationale. Dans la lignée des ministres précédent·es, Édouard Geffray communique sur une voie médiane et le rectorat insiste, particulièrement pour le 1^{er} degré, pour mettre en avant, malgré les suppressions, une amélioration de l'encadrement pour faire passer la pilule.

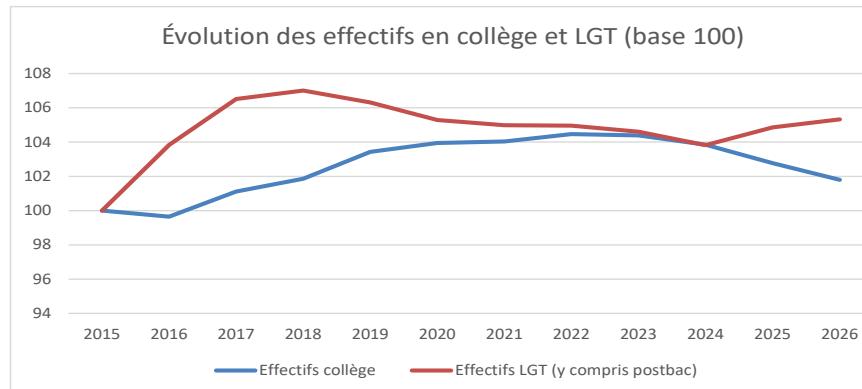
Baisse des effectifs ?

En 2025, le rectorat invoquait la baisse des effectifs en collège pour justifier la suppression de 32 Equivalents Temps Plein (ETP). L'argument n'est pas nouveau et il remonte à d'autres temps.

Déjà en 2015, alors que l'application du nouveau décret sur nos ORS (obligations réglementaires de service) aurait dû conduire à la création de 32 ETP supplémentaires pour financer la pondération de 1,1 pour les professeurs de REP+ (une conquête du SNES et de la FSU), l'administration avait utilisé l'argument de la baisse démographique pour ne pas créer de postes.

L'argument ne cesse d'être invoqué. Mais les chiffres des dernières années démentent les discours institutionnels.

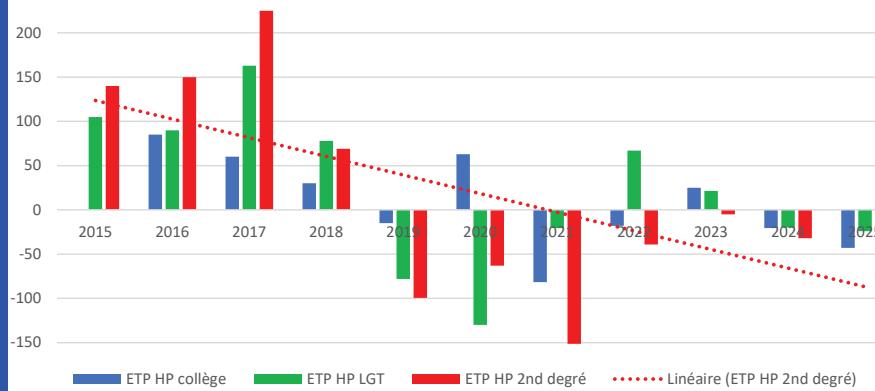
Au final, depuis la première rentrée préparée sous l'ère Macron (rentrée 2018), lorsque les effectifs baissent, on supprime des postes ; lorsque les effectifs augmentent, on n'en crée pas.



Pour surtout supprimer des postes !

En effet, depuis la rentrée 2018, 60 ETP ont été supprimés en collège, 106 en LGT, soit au total 313,4 ETP pour

Variation du nombre d'ETP en heures postes



l'ensemble du second degré (collèges + LGT + LP + moyens de remplacement). Dans le même temps, le taux d'heures supplémentaires est passé de 7,20 % à 8,30 % en collège et de 10,40 % à 11,20 % en LGT.

Personne ne nie la baisse démographique future, déjà amorcée dans le 1^{er} degré. Cependant, on ne peut que regretter que, alors que cette baisse démographique aurait pu permettre de revenir à un encadrement décent (entre 2010 et 2023, le nombre

moyen d'élèves par classe a augmenté de 24,5 à 25,6 en collège et de 27,9 à 30,3 en LGT), nos gouvernант·es en aient fait un argument démagogique pour détruire toujours plus le service public d'éducation.

François Leconte

Rentrée 2026 : alerte DHG !

L'absence du vote du budget va impacter le déroulé des opérations de rentrée 2026. Le CSA ministériel qui se tient normalement fin décembre sur la préparation de la rentrée 2026 aura probablement lieu au plus tôt mi-janvier. Au niveau académique, le rectorat annonce la tenue du CSA académique sur les moyens de rentrée (moyens des lycées et répartition entre les départements pour les collèges) le 27 janvier. Suivront ensuite les CSA départementaux pour la répartition des moyens par collège.

Malgré ce calendrier, le rectorat souhaite la remontée des TRMD pour la première semaine des vacances de février, avec le risque de passer en force lors des conseils d'administration, avec des DGH qui risquent d'être en forte baisse du fait des suppressions de postes annoncées.

Le SNES-FSU appelle à ne rien se laisser imposer et armera les collègues pour s'opposer sur tous les passages en force de DHG étriquées. Inscrivez-vous dès aujourd'hui aux stages syndicaux DG du SNES-FSU.

La casse de l'école inclusive continue !

De récentes études chiffrées parues dans la presse ces dernières semaines ont fait état de 50 000 élèves notifié·es sans aesh quand on compte près de 500 000 élèves actuellement sur le territoire. Jusque-là, l'Éducation nationale n'avait jamais communiqué de chiffre précis. En dessous de la réalité préexistante et dominante sur le terrain, cela a des conséquences directes pour les enfants mais aussi pour les familles. Se rajoute également la fermeture des établissements spécialisés, si bien que de plus en plus d'élèves avec de lourds handicaps, nécessitant un accompagnement à plein temps, arrivent en milieu scolaire ordinaire.

Les AESH sont « au bout du bout ». Leur colère ne retombe pas. Dans notre académie, après plusieurs actions et rassemblements à Grenoble début novembre devant plusieurs lycées mais également à Echirolles devant les écoles REP/REP+ du premier degré, les AESH se sont à nouveau mobilisé·es mi-novembre devant la sous-préfecture à Vienne en Nord Isère dénonçant leur ras le bol. Plusieurs collectifs AESH se montent également un peu partout, notamment en zone rurale, essayant d'alerter les élus sur la réalité des AESH. Le 16 décembre, les AESH se sont mobilisé·es dans tous les départements.

Les AESH dénoncent d'abord un manque d'effectifs. Le rectorat estime que les besoins sont couverts. Les élèves n'ont pas leur notification complète et bénéficient seulement de quelques heures par semaine. Il n'y a plus d'accompagnement constructif et pérenne, mais uniquement de l'aide ponctuelle.

Les AESH dénoncent aussi les conditions de travail qui ne cessent de se détériorer, et la liste des situations dégradées s'allongent : mutualisation à outrance, pas d'emploi du temps fixe, des changements d'affectations soudains, une pression constante, des accompagnements de plus en plus lourds et complexes, le manque de formations, une multiplicité d'interlocuteurs avec des difficultés accrues de communication et de réponses.

Et bien sûr, les salaires, bien trop bas pour susciter des vocations, amplifient les difficultés bien réelles de recrutement. La précarité est encore accentuée par la nouvelle PSC (protection sociale complémentaire) obligatoire, particulièrement élevée pour les AESH, sans parler de la prime REP/REP+ non versée malgré la condamnation de l'État.

Face au manque de statut et de reconnaissance et à la dégradation constante et permanente des conditions de travail, beaucoup préfèrent renoncer à continuer le métier.

Le sentiment de maltraitance institutionnelle n'a jamais été aussi fort et présent chez les AESH.

Marie-Pierre Beaugendre

Indemnités REP/REP+

AESH, AED :
exigez la rétroactivité !

Le SNES-FSU vous accompagne



Toutes les informations sur
snes.edu/metiers/aed/



Contactez le SNES-FSU pour votre suivi :

aesh@grenoble.snes.edu

aed@grenoble.snes.edu

AED : vers un guide et une grille académique ?

À la demande de la FSU, le rectorat a convoqué un groupe de travail en début d'année sur les AED sur le cadre académique de gestion des AED.

Le SNES et la FSU sont longuement intervenus pour porter leurs revendications, s'appuyant sur les résultats d'une enquête académique, particulièrement sur les durées de contrat, sur l'organisation du temps de travail...

Le rectorat doit produire un guide pour les AED, et aussi les chef·fes d'établissement, qui rappellera l'ensemble de la réglementation avec les informations primordiales sur les droits des AED.

Concernant la question brûlante de l'accès au CDI et de la rémunération, le rectorat nous a répondu que la CDIsation allait être vue à une échelle plus grande que celle de l'établissement.

Sur la grille de rémunération proposée par le rectorat, le SNES-FSU a obtenu que le 1^{er} échelon de la proposition rectorale soit supprimée et que les indices des échelons des AED cdisé·es soient augmentés et que soient reconnues les 6 années en tant que CDD.

Le rectorat doit proposer une nouvelle grille lors du CSA académique de janvier et la FSU exige son financement.

Retrouvez le compte-rendu complet sur grenoble.snes.edu

Depuis cette rentrée, le programme d'ÉVARS (Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) doit être mis en œuvre de la maternelle à la Terminale. Il se déploie dans les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, toujours obligatoires. Mais il ne se résume pas à ces séances.

Chaque discipline, avec la liberté d'y piocher des éléments, peut prolonger, compléter ou renforcer les apprentissages et les réflexions inscrits dans le programme, dans une démarche concertée de prise en charge collective. Encore faut-il pouvoir véritablement le mettre en œuvre...

Le SNES-FSU a pesé tout au long des concertations pour que l'ÉVARS participe à l'émancipation des jeunes par les savoirs, offre des perspectives d'écoute aux mineur·es victimes de maltraitance avant une prise en charge, lutte contre toute forme de discriminations et contribue à l'égalité entre les filles et les garçons. Autant de sujets, parfois sensibles, sur lesquels chacun·e peut choisir d'intervenir dans sa discipline ou dans le cadre d'actions spécifiques en équipe avec les CPE, Psy-EN, infirmier·es et assistant·es de service social. Avant la Sixième, le ministère a toutefois refusé que l'éducation à la sexualité soit annoncée dans l'intitulé, une concession, inacceptable, aux ligues réactionnaires. Le programme est donc réduit à l'ÉVAR, charge à nos collègues professeur·es des écoles de trouver les bons mots pour répondre aux multiples questions des élèves.

Un contrôle institutionnel inacceptable

Les questions abordées par l'ÉVARS, dans les trois séances annuelles ou dans les enseignements disciplinaires, peuvent être des « questions vives », des sujets qui font l'objet de controverses dans le débat public, mettant en concurrence des valeurs et des intérêts divergents. L'ÉVARS résonne avec l'actualité, elle est politiquement sensible. Ainsi les personnels peuvent se voir reprocher, par les élèves, leur famille, voire par des collègues, de sortir de leur neutralité en mettant en avant des idées qui de fait sont féministes, émancipatrices ou contraires à des préceptes religieux.

En appliquant le programme d'ÉVARS et plus largement en portant devant les élèves une vision égalitaire des rapports sociaux, les personnels ne font que leur devoir !

Dans le 1^{er} degré, l'institution ne le voit pas de cet œil. En Isère, le DASEN a dans un premier temps interdit toutes les interventions d'intervenant·es extérieur·es, dont les partenaires historiques de l'Éducation nationale que sont les Plannings familiaux. Il a fallu une intervention au niveau ministériel pour que le Rectorat reconnaise que les interventions des associations agréées étaient possibles, mais en soulignant le caractère exceptionnel et en maintenant la nécessité de l'autorisation de l'IEN.

Pour la FSU, cette situation est inacceptable. C'est une insulte à la professionnalité de nos collègues du premier degré et cela traduit une pression politique inacceptable, à l'heure où les plannings familiaux font l'objet d'attaque de toutes parts, autant financières qu'idéologiques. La FSU et une large intersyndicale ont fait le choix d'informer directement les collègues de la réglementation et revendentiquent une véritable formation, qui ne se résume pas à quelques heures en distanciel (voir sur ce sujet : <https://fsu38.fsu.fr/evar/>)

Des attaques réactionnaires contre l'ÉVARS, relayées par la droite régionale

L'insuffisance des ressources institutionnelles déployées à ce jour, dans l'offre de formation et dans les ressources pédagogiques et éducatives, favorise – volontairement ou non – le recours à des partenaires extérieurs.

Le préambule du programme rappelle le cadre dans lequel doivent s'effectuer les interventions : nécessité d'agrément, modalités d'intervention, responsabilité, respect du Code de l'éducation. La FSU est particulièrement vigilante lors de l'étude des demandes d'agrément aux niveaux national et académique sur les entreprises « innovantes » qui voient une manne financière et particulièrement sur l'entrée, via des associations, des mouvances réactionnaires ou d'extrême droite.

Ainsi se développent des plateformes et des outils à destination des personnels et/ou des élèves avec des motivations parfois peu lisibles, voire contestables. On pense à CycloShow-XY qui se dit « aconfessionnelle » mais à qui l'enseignement catholique sous-traite l'éducation affective et sexuelle, ou encore à Lift, entreprise fondée il y a un an et financée par l'ultraconservateur Pierre-Édouard Stérin. Cette entreprise a passé un contrat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et ses « ressources » ont été proposées, sans contrôle du rectorat, aux lycées de la Région.

La FSU a interpellé le ministère et le rectorat sur cette attaque réactionnaire et la rectrice de région a rappelé lors du CSA interacadémique qu'un message de mise en garde a été envoyé aux chef-fes d'établissement et aux « personnes ressources » :

attaques tous azimuts !

« Pour votre information, après une expertise de cette plateforme en novembre 2024, nous avons décidé de ne pas la promouvoir. En effet, nous ne soutenons pas les démarches commerciales (or, l'accès à cette plateforme est payant). De plus, le contenu, notamment les médias proposés, ne présente pas de réelle valeur ajoutée par rapport aux outils gratuits répertoriés sur notre portail Éduscol. Enfin, nous avons estimé que cette démarche ne correspondait pas pleinement à nos principes relatifs à la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité : la nécessité de tenir compte de l'adaptation à l'âge des élèves, une approche positive basée sur le développement des compétences psychosociales plutôt que sur la présentation des risques, et un format « clé en main » qui ne prévoit pas explicitement la co-construction avec nos personnels. »

Nous vous remercions pour votre attention et votre prudence face à ces sollicitations, qui requièrent toute notre vigilance quant aux contenus qu'elles proposent. »

Appelons un chat un chat ! Certain·es pseudo-expert·es cité·es dans les vidéos proposées aux élèves ont des liens étroits avec les milieux catholiques les plus réactionnaires. C'est le cas de Maëlis Conil-Lacoste, présentée comme formatrice en ÉVARS, sexualité et vie numérique. C'est auprès du CLER Amour et Famille, une association catholique conservatrice agréée par l'État, qu'elle a effectué sa formation. Elle est animatrice de Cycloshow-XY, une association créée par une doctoresse allemande, Elisabeth Raith-Paula, qui participe à des actions anti-abortement et fait la promotion de la planification familiale naturelle. Au mois de février 2025, Maëlis Conil-Lacoste intervenait lors d'un festival organisé par les jeunes de la Communauté de l'Emmanuel, un des principaux mouvements catholiques français pour promouvoir les thérapies de conversion, pratiques interdites et contraires aux droits fondamentaux.

La société Lift est financée à 99,7% par Pierre-Édouard Stérin, milliardaire français libertarien et chrétien intégriste revendiqué, exilé fiscalement en Belgique et issu de la mouvance d'extrême-droite. Ce dernier assume très clairement ses positions avec son projet PERICLES (Patriotes, Enracinés, Résistants, Identitaires, Chrétiens, Libéraux, Européens, Souverainistes). Pierre-Edouard Stérin entend consacrer une partie de sa fortune personnelle à la victoire idéologique et politique des partis d'extrême-droite, notamment en finançant des campagnes politiques, en prévoyant l'achat d'un institut de sondage, en promouvant les idées d'extrême-droite dans les médias, sur les réseaux sociaux, dans la production intellectuelle...

Le SNES et la FSU appellent à la plus grande vigilance les personnels sur les solutions « clé en main » et demandent à tous les niveaux que l'Éducation nationale mettent réellement en œuvre les programmes ÉVARS, en refusant toute pression politique et en donnant réellement les moyens de sa mise en œuvre.

François Lecointe

Battons-nous encore, encore plus fort, encore plus nombreux·ses, maintenant !

Si ce gouvernement ultralibéral consent à lâcher quelques miettes, ce n'est sûrement pas pour complaire à telle ou telle fraction politique, mais bien parce qu'il a le sentiment de risquer de perdre bien davantage, y compris sous les flèches de son propre camp, s'il ne le faisait pas. C'est la loi du genre, le cadeau n'existe pas dans la lutte des classes. Les avancées sociales sont historiquement toujours le fruit des luttes acharnées menées par les travailleuses et travailleurs. Quant à savoir si ce PLFSS contient de réelles avancées, on pourrait certainement en discuter, mais l'abandon du doublement des franchises médicales, du gel des pensions et la mise en veille de la réforme des retraites jusqu'en 2027, s'il n'est pas l'abandon que nous exigeons, ne sont pas rien pour toutes celles et ceux qui vont en bénéficier.

C'est certes très insuffisant même avec le lâcher accordé en toute dernière heure de débat des 1% supplémentaires pour les dépenses de santé, et nous savons bien qu'il y a encore une navette parlementaire, à l'heure où nous imprimons, qui pourrait peut-être tout remettre en cause. Bien plus, nous savons également que derrière ce projet arraché de justesse de budget de la Sécurité sociale, va venir le projet de budget de l'État. Là encore, pèsent de lourdes menaces pour nous, retraité.es, avec notamment la volonté de suppression de l'abattement des 10 % lors de la déclaration de l'impôt sur le revenu, générant à lui seul des mécanismes d'appauvrissement en cascade. Le refus entêté d'augmenter le point d'indice tout autant que de revoir les grilles de salaires pèse lourd sur nos collègues actif·ves et sont autant de coups portés mécaniquement à leur future retraite.

C'est clair, on peut encore perdre demain bien plus que ce que l'on n'a pas perdu aujourd'hui. Notre seule force, c'est la lutte, que nous devons coûte que coûte continuer de mener, dans la FSU aux côtés des actives et actifs, avec le groupe des neuf, et par tous les moyens possibles. Ne nous laissons pas endormir !

Corinne Baffert & Michel Lombart

« Maison commune », construisons-la !

Unité et Action porte historiquement la nécessité, au sein du SNES et de la FSU, de la construction d'un nouvel outil syndical avec les forces syndicales qui partagent nos valeurs et nos principes d'un syndicalisme de transformation sociale, en premier lieu la CGT et Solidaires.

Depuis ces dernières années, ce processus de construction d'un nouvel outil syndical autour d'une « Maison commune » a franchi un cap supplémentaire avec le développement de rencontres au niveau national avec la CGT, et également au niveau départemental, pour partager sur nos différences, mais surtout sur ce qui nous rapprochent, car c'est l'unité d'action à tous les niveaux qui nous permet de gagner !

Construire un nouvel outil syndical, quelles modalités ?

À l'approche des prochaines élections professionnelles (décembre 2026), Sud Éducation a proposé à la CGT et à la FSU de construire des listes communes. Une rencontre au niveau national a eu lieu et l'ensemble des syndicats de la FSU de notre académie ont débattu et adopté une position unanime : les listes communes ne peuvent être que l'aboutissement d'un processus de rapprochement, sans quoi cela serait vu, à juste titre, par nos collègues comme une manœuvre électorale.

Le SNES et la FSU rencontreront au niveau académique la CGT et Sud pour partager leur position, et surtout pour proposer de définir les modalités d'un travail collectif dans le secteur de l'Éducation.

Pour *Unité et Action*, que cela soit au niveau interprofessionnel ou dans l'Éducation, le rapprochement de nos organisations doit se faire dans le respect de nos identités, à l'opposé de l'imposition de mots d'ordre et d'actions décidées unilatéralement et imposées aux autres organisations. Le SNES et la FSU construisent déjà des initiatives (stages, colloques, actions...) avec la CGT et Solidaires. La FSU doit passer un cap supplémentaire en proposant un travail collectif dans la préparation des instances.

Pour *Unité et Action*, ce travail doit s'engager et se poursuivre à tous les échelons et toutes et tous les syndiqué·es doivent y être associé·es et s'y engager.

François Lecointe
ua@grenoble.snes.edu

Tribune École Émancipée

Un SNES-FSU combatif, pour la justice sociale !

La situation internationale est alarmante. Gaza, Soudan, Ukraine, les populations civiles meurent toujours sous les bombes et les attaques de drones, pendant que le capitalisme se gave du produit des ventes d'armes, notamment françaises, et que les extrêmes droites se nourrissent du désespoir, continuant de fonder leur progression sur la peur de l'immigré·e, la haine des droits des femmes, des écologistes, des gauches en général.

Si la progression de l'ED et de régimes autoritaires partout dans le monde a de quoi inquiéter, il y a aussi des notes d'espoir, notamment avec la révolte de la jeunesse, la «Gen Z», dans de nombreux pays. Ces mouvements nous enseignent que la résignation n'est pas à l'ordre du jour. En France, le mouvement «Indignons nous» est dans le creux de la vague, mais il a apporté au mouvement social. Partout, les coordinations antifascistes, auxquelles VISA prend souvent part, le travail des AG féministes, montrent que notre camp social n'a pas dit son dernier mot.

Le syndicalisme non plus n'a pas abdiqué. La hausse de la syndicalisation au SNES-FSU montre l'efficacité de notre travail militant, mais aussi que la combativité des collègues n'est pas éteinte. Enterrement définitif des groupes de niveaux, titularisation des collègues contractuel·les notamment AESH, salaires, retraite à 60 ans, le SNES-FSU doit continuer de défendre ses mandats dans l'action, après le 2 décembre. Le mandat d'une grève dans la durée, sans cesse repoussé, doit être défendu, et appliqué même au niveau académique : les collectivités territoriales sont en difficulté, c'est vrai, mais dire qu'il n'y a pas d'argent pour financer les activités pédagogiques, c'est faux ! Les subventions facultatives accordées aux établissements privés sous-contrat doivent cesser et ces montants être réinjectés dans le service public. Le SNES-FSU doit se battre pour la nationalisation de l'enseignement privé sous-contrat puisque ces établissements sont déjà en grande partie financés par l'argent public, qui alimente ainsi la ségrégation sociale. Question de justice sociale !

Les élu·es école émancipée à la CA académique
Contact : eesnesgre@lists.riseup.net

Mutations inter 2026

Du mardi 13 janvier au mardi 27 janvier 2026, consultez votre barème.

En cette fin décembre, le rectorat procède au calcul de votre barème en fonction des pièces justificatives fournies.

Du 13 janvier ou mardi 27 janvier, le barème retenu sur chacun de vos vœux est publié sur SIAM.

Il est très important de vérifier si le barème retenu correspond au calcul que vous avez fait, s'il n'y a pas d'erreur ou des situations qui pourraient entraîner des difficultés en cas d'extension...

En cas d'interrogation, contactez impérativement le SNES-FSU sur mutations@grenoble.snes.edu

Vous avez la possibilité avant le 27 janvier de demander des explications, de transmettre de nouvelles pièces pour justifier votre situation et de demander la correction de vos vœux.

Mutations 2026



Ne restez pas seul·e face à l'administration

Le SNES-FSU est à vos côtés !



Stages syndicaux «préparer sa retraite»

Vous prenez votre retraite dans quelques mois ou vous envisagez de le faire dans les années qui viennent, ou vous pouvez peut-être de nouveau l'envisager... En effet, la réforme des retraites dont nous continuons de demander l'abrogation, semble, à l'heure où nous imprimons, suspendue jusqu'en 2027. Cela change en partie la donne et vous avez beaucoup de questions... Venez les poser lors du stage du **vendredi 23 janvier 2026 à la bourse du travail de Grenoble**.

Nous aborderons l'histoire des retraites et les réformes successives et désastreuses, les nouvelles échéances, les nouveaux dispositifs (retraite progressive notamment...) Et bien sûr, les revendications que nous portons dans un syndicalisme qui continue à la retraite, notamment via la commission actif·ves/retraité·es qui propose ces stages, des colloques sur des questions transversales comme la protection sociale, les services publics ou encore le statut...

Un temps sera consacré aux questions de constitution du dossier de retraite, de recherche d'informations, et aux questions diverses.

Ce stage s'adresse à toutes et tous. Vous aurez droit à une **autre séance à Annecy le 26 février 2026** pour donner la possibilité aux collègues les plus éloignés d'y prendre leur part, après le stage proposé à Valence centré sur Drôme /Ardèche l'an dernier.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux, n'oubliez pas de poser votre demande un mois au préalable, soit avant les congés de fin d'année pour la session de Grenoble. Un ordre du jour plus précis sera prochainement mis en ligne. Nous aurons le renfort de Laetitia Logeon, membre active du secteur national « retraites et rémunérations », et de Marie-Laurence Moros, secrétaire nationale responsable du secteur retraité·es.

À très vite !

Carrières : ne rien manquer !

**Avant le 31 décembre,
demandez le Forfait Mobilités durables**

La demande concernant le Forfait Mobilités durables est à effectuer avant le 31 décembre.

Pour rappel, chaque agent·e peut bénéficier de cette prime en cas d'utilisation du vélo ou bien en de covoiturage pour se rendre dans son établissement.

Le forfait est cumulable avec la prise en charge d'un abonnement de transport en commun.

Le demande s'effectue sur colibris.

**Entre le 12 janvier et le 2 février,
demandez un congé formation**

La circulaire, ses annexes et les analyses du SNES-FSU sont en ligne sur grenoble.snes.edu

Temps partiel

À l'heure où nous bouclons ce bulletin, la circulaire et le calendrier pour une demande de temps partiel ne sont pas encore publiés.

Cette demande est généralement à faire dans les premières semaines de janvier.

Toutes les informations seront disponibles dès leurs parutions sur : grenoble.snes.edu



Avec le SNES-FSU : agissons dès maintenant



SALAires : À QUAND LA HAUSSE ?

Entre 2020 et 2024,

la valeur du point d'indice n'a augmenté que de 5 %

alors que

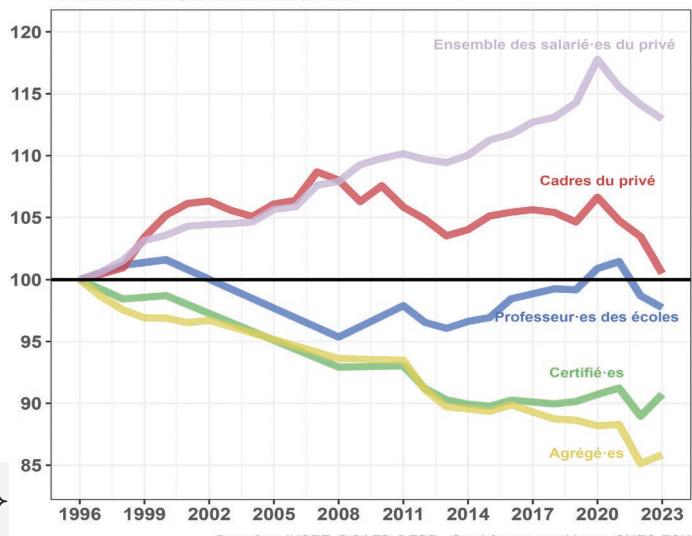
l'inflation était de 15 % !

Il faut indexer la valeur du point sur la hausse des prix et revaloriser nos métiers, particulièrement touchés.

Les promotions dans le corps des PE, plus jeunes en 1996, ont mieux compensé les pertes de salaire, quand les certifiés-es et les agrégé-es, statistiquement plus âgés-es, n'ont plus de perspectives sauf à élargir la classe exceptionnelle.

Evolution du salaire mensuel net moyen des enseignant·es par rapport aux cadres et aux salarié·es du privé (1996-2023)

En € constant 2023, Indice base 100 en 1996



Données: INSEE, DGAFP, DEPP - Synthèse et graphique : SNES-FSU

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : À QUAND LA SOLIDARITÉ ?

La complémentaire santé s'accompagne d'une explosion des coûts

- »» pour les jeunes,
- »» les précaires,
- »» les familles...

IL faut une augmentation de la part employeur

notamment pour les bas salaires !

Le SNES-FSU revendique **le remboursement à 100 % des soins prescrits** par la Sécurité sociale !

TEMPS DE TRAVAIL : À QUAND LA BAISSE ?

41 h 24 en moyenne par semaine + 1/3 des congés : **c'est trop !**

Il faut réduire

- »» les effectifs des classes
- »» le nombre d'heures de service

Il faut enclencher un plan pluriannuel

- »» de sortie de la précarité,
- »» de recrutements
- et** l'unification des corps vers une nouvelle agrégation, elle-même revalorisée.

Avec le SNES-FSU, préparons demain !



Syndiquons-nous !
Défendons-nous !
Mobilisons-nous !